



## Formation AACC : « L'impact de la loi Travail sur les agences-conseils »

Paris, le 21 avril 2017 – L'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) propose le **jeudi 27 avril** une formation dédiée à la **loi du 8 août 2016**.

Ce texte a pour vocation d'offrir aux employeurs une plus grande liberté quant à la fixation des règles applicables, mais dans le respect de certaines contraintes vis-à-vis des salariés. Comment utiliser ces nouvelles dispositions en toute sécurité ?

C'est dans cette optique que cette formation permettra d'appréhender les grands axes de la loi Travail, d'acquérir de nouveaux réflexes dans la gestion quotidienne des ressources humaines et de se prémunir des risques de contentieux.

Cette demi-journée est adressée à toute personne en charge de la gestion des ressources humaines et/ou du droit social au sein d'une agence-conseil en communication.

Les participants pourront approfondir différents sujets : l'inversion de la hiérarchie des normes et ce que cela signifie en pratique, le temps de travail dans les agences-conseils ainsi que la prévention des risques psychosociaux et comment y faire face.

Delphine Mollanger, avocate spécialisée en droit social, interviendra sur ces différents points au moyen de cas concrets et répondra aux questions des participants.

### **Informations pratiques :**

Jeudi 27 avril 2017 de 9h00 à 12h30  
1/2 journée de formation  
500 euros H.T (tarif membre)

*Info & inscription : **Laetitia HARDY** | [lhardy@aacc.fr](mailto:lhardy@aacc.fr) | 01.47.42.27.43*

*Contact presse : **Emilie ROHMER** | [erohmer@aacc.fr](mailto:erohmer@aacc.fr) / 01.47.42.27.26*

---

### **A propos de l'AACC**

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Interactive, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. [www.aacc.fr](http://www.aacc.fr)